



Mise en place d'un réseau expérimental collaboratif sur la réhabilitation des zones humides dans le département du Finistère

Armel DAUSSE, Sébastien GALLET & Corinne THOMAS



A. Dausse

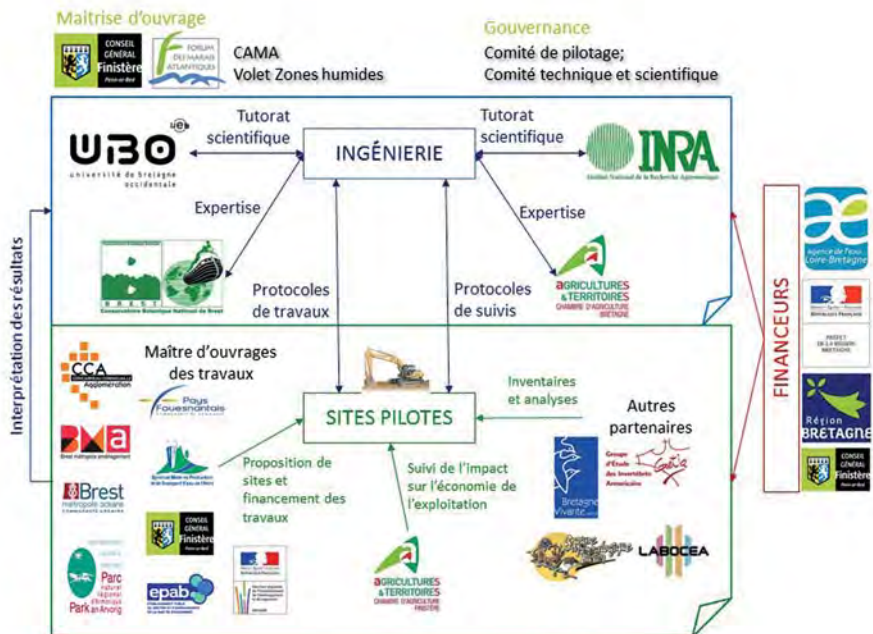
Depuis quelques années, les acteurs du territoire finistérien ont exprimé des questionnements importants sur les modalités de réhabilitation des zones humides et le suivi de ces opérations. Ceux-ci sont notamment en lien avec le durcissement de l'application des mesures de compensation écologique ou les plans « algues vertes ». Pour y répondre, un réseau de sites expérimentaux a été mis en place sur la réhabilitation de zones humides dans le Finistère.

Les objectifs sont, entre autres, de :

- consolider et valider des protocoles de travaux de réhabilitation de zones humides, notamment des opérations de suppression de drainage ou de remblais, ou de déboisement de résineux ;
- quantifier les gains écologiques apportés

par la réhabilitation, notamment en termes de quantité et de qualité de la ressource en eau, de biodiversité ;

- quantifier l'impact sur l'économie de l'exploitation agricole ;
- trouver des indicateurs simples de suivis pouvant être proposés aux maîtres d'ouvrage.



La mise en place de ce réseau est coordonnée par la CAMA (Cellule d'animation sur les milieux aquatiques – volet zones humides) dans laquelle sont associés le Conseil départemental du Finistère et le Forum des marais atlantiques. Différents partenaires techniques et scientifiques y sont associés, notamment l'Université de Brest, l'INRA de Rennes, le Conservatoire botanique national de Brest, Bretagne Vivante – SEPNEB, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA), le Groupe mammalogique breton (GMB) ou encore les chambres d'agriculture (départementale et régionale). Sa mise en œuvre est basée sur le suivi de sites pilotes, choisis suite à un appel à projet auprès de différents acteurs susceptibles de porter des travaux de réhabilitation de zones humides. Les opérations de restauration ou de réhabilitation sont menées par les collectivités qui conventionnent si besoin avec les agriculteurs et assurent également leur financement, le réseau apportant un soutien technique et scientifique pour la définition des protocoles de réhabilitation, le suivi et l'évaluation.

Le montage original de ce projet permet de mettre en synergie les actions des différents acteurs du territoire. Il permet aux

collectivités maîtres d'ouvrage des travaux d'être accompagnées techniquement dans la mise en place des travaux et de disposer d'un suivi et d'une évaluation de ces travaux en lien avec les enjeux du territoire. Le réseau permet également d'optimiser les moyens mis en œuvre. Pour les scientifiques, il permet de mettre en œuvre des protocoles expérimentaux « grandeur nature », de diffuser les connaissances et de bénéficier de retours d'expériences. Pour les promoteurs du projet, il s'agit de valoriser l'action des acteurs territoriaux et de diffuser les connaissances acquises.

La mise en place de ce réseau est donc un exemple particulièrement intégré de collaboration à l'échelle d'un territoire pour la réhabilitation de milieux naturels.■

Armel DAUSSE : Cellule d'animation sur les milieux aquatiques, Forum des marais Atlantique, Brest, France
adausse@forum-marais-atl.com

Sébastien GALLET : Université de Bretagne Occidentale – EA2219 Géoarchitecture
sebastien.gallet@univ-brest.fr

Corinne THOMAS : Cellule d'animation sur les milieux aquatiques, Conseil départemental du Finistère, France
corinne.thomas@finistere.fr
